



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20170725-CONS-AG-17-071
-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2017

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché n°170016 : Mission d'assistance technique, administrative et financière relative à la définition et à la conduite de projets dans le cadre du programme INTERREG ITALIE France maritime 2014-2020

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 25 juillet à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 18 juillet 2017.

ETAIENT PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Matteo LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Michel CASTELLANI	à	Matteo LACAVE
Marie-Paule HOUEMER	à	Jean ZUCCARELLI
Catherine MEZZANA	à	Emma MUSSIER
Louis POZZO DI BORGO	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Gilles SIMEONI	à	Ivana POLISINI
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
François VESPERINI	à	Julien MORGANTI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Pierre-Noel LUIGGI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Marché n°170016 : Mission d'assistance technique, administrative et financière relative à la définition et à la conduite de projets dans le cadre du programme INTERREG ITALIE France maritime 2014-2020

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 27 et 78 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la consultation lancée le 22 mai 2017 ;

Considérant les offres reçues ;

Considérant qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, M. François Tatti n'a participé à aucune étape de la procédure d'attribution ;

Considérant qu'il n'a pas non plus participé à la présentation du rapport d'analyse des offres et au vote ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 juillet 2017 ;

Vu le rapport n°7 ;

Où l'exposé du 1^{er} Vice-Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
A l'unanimité
(Non-participation : M. Tatti)**

La procédure relative au marché n°170016 : Mission d'assistance technique, administrative et financière relative à la définition et à la conduite de projets dans le cadre du programme INTERREG ITALIE France maritime 2014-2020 ;

DECIDE

D'attribuer le marché N° 170016 correspondant au Groupement Conjoint : Co-traitant N°1 : Conseil Développement Innovation, (mandataire solidaire du groupement, N° de Siret 322 556 580 000 31, sise à Bastia) ; Co-traitant N°2 : INNOLABS SRL, N° de IVA : 01703540490, sise à Livorno, Italie, pour un montant minimum de 25 000 € HTVA et pour un montant maximum de 65 000 € HTVA pour une durée d'un an, renouvelable deux fois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

après dépôt en préfecture
le **27 JUIL. 2017**
et publication ou notification
du **28 JUIL. 2017**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.